

CONSEIL MUNICIPAL **DE LA VILLE DE MIRAMAS**

SÉANCE À PUBLIC RESTREINT DU 07 AVRIL 2021

La séance est ouverte à 17 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, si vous voulez bien vous installer dans cette configuration « plus plus Covid » ! Gardez bien les distances entre vous, s'il vous plaît.

Je demande à Madame Nadia ALI si elle veut bien faire l'appel.

Madame Nadia ALI salue l'Assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs.

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Éric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI (*à partir de 17 heures 20 avant le vote de la délibération n°51-2021*) – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Romain TONUSSI – Nicolas-Franck CHALENDAR – Gérard GÉRON – Laurence LEY.

Étaient absents et représentés : Mesdames et Messieurs.

Fadela AOUMMEUR par Brigitte CONTE

Géraldine BUTI par Paulette ARNAUD (*jusqu'à 17 heures 20 après le vote de la délibération n°50-2021*)

Christophe CAILLAULT par Gérald GUILLEMONT

Christian PEYRO par Olivier JULIEN

Viviane ROYER par Romain TONUSSI

Monsieur le MAIRE.- Bien. Quasiment tout le monde est là. Nous avons donc le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose, pour faire secrétaire de séance, la candidature de Madame Laëtitia DEFFOBIS. Y a-t-il d'autres candidats ? Nous le validons tous ensemble.

En l'absence de candidature supplémentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Laëtitia DEFFOBIS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- Merci Madame, et merci aux services qui en assurent la technique.

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021

Monsieur le MAIRE.- Nous avons aussi la séance publique restreinte. Y a-t-il des interventions sur la ratification du procès-verbal du 17 mars 2021 ?

S'il n'y en a pas, je passe au vote. Tout le monde est-il favorable ? À l'unanimité, je vous remercie.

En l'absence de question particulière, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- Nous commençons avec les délibérations. Elles sont nombreuses, et nous commençons par la première puisque c'est la présentation du compte de gestion de l'exercice 2020, budget principal, par Monsieur l'Adjoint aux Finances.

B / DÉLIBÉRATIONS

PÔLE RESSOURCES

N° 1 – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Mes chers collègues, bonsoir, nous allons nous atteler pour de nombreuses minutes aux questions financières.

Comme chaque année, nous commençons par le compte de gestion. Comme vous le savez, il s'agit du compte qui est dressé par le Comptable public, et comme chaque année, il est en conformité avec le document qui va suivre, à savoir le compte administratif, raison pour laquelle je vous propose, Monsieur le Maire, de passer directement à l'approbation du compte de Monsieur le Comptable public.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il une volonté de faire autrement ou pouvons-nous le valider et passer directement au compte administratif ? Je regarde l'opposition. Pas de problème ? La première est donc validée.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons donc au débat du compte administratif.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Je vous remercie.

N° 02 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Il est donc proposé maintenant d'examiner le compte administratif pour l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal.

Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Comme il a été dit précédemment, notamment à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, l'année 2020 a été une année complètement chaotique et perturbée par la pandémie qui nous a obligés à entrer en confinement le 16 mars 2020, à en sortir le 11 mai 2020. Nous y sommes retournés au mois d'octobre dernier, et par conséquent, que ce soit en dépenses ou en recettes – de fonctionnement, essentiellement –, l'exécution budgétaire a été fortement perturbée, notamment par un niveau élevé d'engagement de la Commune dans les dépenses de protection de nos concitoyens que nous avons chiffrées au mois de juillet dernier à plus de 3 500 000 euros.

Les résultats en section d'investissement aussi ont été fortement perturbés du fait du ralentissement ou de l'arrêt des chantiers, ce qui fait que notre résultat d'exécution

concernant les travaux que nous voulions engager durant cette année n'a pas du tout été à la hauteur de ce que nous souhaitions et de ce que nous avons inscrit dans le budget primitif en section d'investissement.

Voilà, mes chers collègues, je suis prêt à répondre maintenant à vos questions.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Sinon, je vais être obligé de sortir de la salle. Oui ? Au moment du vote, je céderai la présidence à Madame Anne-Marie GACHON.

Monsieur Romain TONUSSI.- J'ai plusieurs questions sur le compte administratif dont je comprends qu'il y a eu des baisses et des écarts entre le compte administratif et le budget principal par rapport à la pandémie de la Covid-19. J'aurais aimé avoir des explications concernant la sous-section du domaine du sport et de la jeunesse où les dépenses de fonctionnement sont 1 million d'euros supérieures à ce qui avait été proposé au budget 2020.

La deuxième question sera la suivante : en analysant, j'ai vu dans les acquisitions de biens de la Commune, que celle-ci avait acquis le 30 octobre 2020 un moteur de bateau Yamaha d'une valeur de 7 359 euros. Je voulais en savoir les raisons.

Enfin, j'ai pu aussi constater, dans les dépenses de fonctionnement, au chapitre 6712 (amendes fiscales et pénales), une somme de 10 000 euros. J'aurais également voulu savoir à quoi cela est dû.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Je vais essayer de vous répondre, mais je ne suis pas sûr de connaître les réponses.

Avant de vous répondre, pouvez-vous préciser votre première question parce que je n'en comprends pas le sens ?

Monsieur Romain TONUSSI.- C'était pour savoir si cela était dû également à la pandémie Covid-19, qu'entre le budget principal primitif 2020 et le compte administratif 2020, nous ayons un écart entre ce qui nous était proposé pour la section Sport et Jeunesse de 1 million d'euros supplémentaires à ce qui était prévu entre le BP (Budget Primitif) et le compte administratif.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Cela ne peut pas faire 1 million d'euros. Est-ce que vous pouvez préciser sur quelle ligne budgétaire vous voyez cela ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Sur quelle ligne budgétaire ?

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Parce que là, le budget est organisé par nature et non pas par programme.

Monsieur Romain TONUSSI.- Dans les premières pages, nous avons par nature, c'est-à-dire avec « aménagement territorial », la « jeunesse », « sécurité ».

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Dans le domaine « Jeunesse et sport » ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Oui, voilà, dans le domaine « Jeunesse et sport ».

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Je comprends mieux.

Monsieur Romain TONUSSI.- C'était juste pour savoir si c'était dû aussi à la pandémie de Covid-19, cette augmentation de 1 million d'euros de dépenses de fonctionnement.

Monsieur le MAIRE.- Je vais répondre.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Si tu as la réponse, vas-y.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur TONUSSI, concernant tout ce qui est l'augmentation dont nous nous réjouissons certainement tous les deux du Sport et de la Jeunesse, la différence provient du fait que, concernant l'année N-1, nous avons fait ce que nous appelons les « Vacances à Miramas », et nous les avons faites sur deux mois, ce qui n'était pas le cas les années antérieures. Nous l'avons fait parce que, dans le cadre de la Covid-19, nous nous étions aperçus qu'une grande partie de la jeunesse n'était pas partie ou ne partirait pas en vacances. Nous avons donc mis en place ce dispositif qui a évidemment coûté beaucoup plus en termes de masse salariale puisque nous avons mis énormément d'animateurs et d'associations, et que cela a été fait pendant les deux mois d'été.

En ce qui concerne aussi les frais que vous avez peut-être vus sur « Jeunesse et sport », il y a probablement – cela dépend de quelle section – tout ce qui concerne l'achat de numérique que nous avons fait dans les écoles primaires puisque nous avons acheté 248 tablettes pour correspondre. Il y en avait déjà pour 60 000 euros.

Concernant la question sur l'acquisition du Yamaha, il s'agit de la base de voile. Vous savez que nous avons une base de voile à Miramas qui est municipale. Il y a donc eu un moteur qu'il fallait changer, un moteur de zodiac. J'espère que nous n'en achetons pas tous les ans.

Le reste, globalement, la différence, c'est – comme vous l'avez indiqué très justement – la crise Covid-19, qui a entraîné des dépenses supérieures.

Est-ce que j'ai répondu à vos questions ?

Monsieur Romain TONUSSI.- La dernière, c'était aussi que j'ai constaté, en dépenses de fonctionnement (chapitre 6712). Une somme de 10 000 euros « amendes fiscales et pénales ». J'aurais aimé savoir à quoi cela était dû.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce une recette supplémentaire ou une dépense ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Une dépense.

Monsieur le MAIRE.- C'est une dépense. Nous sommes en train de regarder le 6712 sur l'ordinateur derrière pour vous indiquer de quoi il s'agit. On va vous demander un peu de temps.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je cède la présidence, pour le vote, à Madame Anne-Marie GACHON. Je sors.

Madame Anne-Marie GACHON.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

Madame Anne-Marie GACHON.- Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Deux. Tout le reste, à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence de séance.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Nous continuons donc sur la question n° 3 : l'affectation du résultat. Mais nous vous répondrons sur l'amende.

Oui ? Qui parle ? Monsieur Nicolas-Franck CHALENDAR.

Monsieur Nicolas-Franck CHALENDAR.- Excusez-moi, mais pour le dernier rapport, j'ai voté « abstention ». C'est parce que je suis un peu petit.

Monsieur le MAIRE.- Non, non, c'est parce que je ne vous regardais pas, car j'étais sorti.

Monsieur Nicolas-Franck CHALENDAR.- Ah, d'accord !

Madame Anne-Marie GACHON.- Non, non. C'est moi qui n'ai pas vu.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. Il y a donc trois abstentions. Est-ce bien cela ?

Madame Anne-Marie GACHON.- Il y a trois abstentions.

Monsieur le MAIRE.- Et deux votes contre. Merci, Monsieur CHALENDAR.

Madame Anne-Marie GACHON.- Excusez-moi, Monsieur CHALENDAR.

Monsieur le MAIRE.- Merci, et n'hésitez pas à vous signaler aux services qui sont présents.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 29

(29 « Pour Miramas »)

CONTRE : 2

(2 « Le Renouveau pour Miramas »)

ABSTENTIONS : 3

(1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

N° 03 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Donc, dans le résultat de la section de fonctionnement, nous mettons 1 510 000 euros en section d'investissement, et le reste en section de fonctionnement. Voilà la délibération qui est proposée à votre vote pour l'affectation des résultats 2020.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des interventions ? Il n'y a pas d'intervention. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Monsieur le MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois. Le reste, à l'unanimité.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »)

Monsieur le MAIRE.- Merci. Madame Régine SONZOGNI sur le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Madame Géraldine BUTI rejoint la séance à 17 heures 20.

N° 04 - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Madame Régine SONZOGNI

Madame Régine SONZOGNI.- Bonjour à tous. Juste quelques lignes, avant de vous lire le rapport en Conseil municipal. Je voulais vous dire quelques mots. Les revendications pour l'égalité entre les femmes et les hommes se font entendre dans le monde entier. Le secteur du travail n'est évidemment pas épargné. Les femmes gagnent toujours 9 % de moins que les hommes à poste de valeur égale et 25 % en moyenne de moins que les hommes tous postes confondus. Seulement 17 % des métiers en France sont vraiment en mixité, c'est-à-dire occupés autant par des hommes que par des femmes. Pourtant, de la maternelle au lycée, filles et garçons font les mêmes études. Mais à l'heure de l'orientation, ils et elles ne font pas les mêmes choix. Les métiers auraient-ils un sexe ?

Voici maintenant le rapport au Conseil municipal.

Madame Régine SONZOGNI procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Régine SONZOGNI.- La Municipalité fait très attention à ce que cette loi soit respectée.

Madame Régine SONZOGNI poursuit sa lecture.

Monsieur le MAIRE.- Merci à vous. Y a-t-il des commentaires particuliers sur cet excellent rapport ?

Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes étant présenté pour information au Conseil municipal, il ne fait pas l'objet d'un vote.

N° 05 - MODIFICATION DU MONTANT ET DE L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LA CARRAIRE

Rapporteur : Monsieur Thierry QUERE

Monsieur Thierry QUERE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. C'est un parc magnifique. Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur TONUSSI, j'ai votre réponse. Il s'agit d'un titre que la Ville a été obligée de payer, notamment parce que l'Agence Régionale d'Aménagement (ARÉA) qui suit l'école de la Carraire avait publié les résultats de son marché public un jour avant la date limite de publication. Conformément à cela, un recours a été posé, et quelqu'un a gagné 10 000 euros, mais la Ville a payé parce qu'elle est évidemment maître d'ouvrage. Par contre, comme il s'agit d'une erreur de l'ARÉA, sur le budget principal, vous avez une recette de 10 000 euros.

Monsieur Romain TONUSSI.- Merci.

Monsieur le MAIRE.- Je vous en prie.

N° 06 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Bien. C'est donc un budget primitif 2021 qui est, dans une large mesure, la traduction du rapport d'orientations budgétaires qui vous a été présenté il y a trois semaines, mais qui, en même temps, aussi, n'est pas entièrement, au centime près, les sommes qui figurent dans le rapport d'orientation budgétaire. Je le précise tout de suite, dans la mesure où, entre le moment où ce rapport a été présenté, et où nous avons bouclé les dernières discussions entre services et élus, il y a eu quelques petites variations et des informations complémentaires qui nous ont été données, par exemple des informations qui viennent de l'État ou de la Métropole. Bref, ne cherchez pas, entre le rapport d'orientation budgétaire et la proposition de budget primitif, je dirais, une exactitude entre tous les chiffres, car il y a quelques petites variations.

Donc, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les dépenses totales qui sont proposées à votre vote s'élèvent à 57 347 560 euros, dont 15 843 000 euros au chapitre 11. Je précise, comme chaque année, que sur ces 15 843 786 euros, au chapitre 11, 3 millions d'euros correspondent à des dépenses imprévues. En fait, les dépenses vont être ensuite notifiées aux services et aux élus et, pour le chapitre 11, s'élever à 12 843 000 euros.

Ensuite, pour le chapitre 12, qui concerne le personnel, la proposition est à hauteur de 26 553 417 euros contre 26 987 000 euros en 2020. Il y a une légère diminution de ce budget parce que nous avons besoin de conduire ainsi les dépenses dans ce domaine pour pouvoir gérer correctement l'ensemble de nos obligations.

Les dépenses de gestions courantes sont ainsi stables par rapport à 2020, dont, malgré tout, 500 000 euros qui ont été inscrits à titre prévisionnel pour pouvoir payer certaines dépenses liées à la Covid-19. Nous en avons déjà longuement parlé lors du débat d'orientations budgétaires.

Les dépenses réelles, quant à elles, sont budgétées à 53 600 000 euros, et les dépenses totales – comme je l'ai dit en introduction à l'instant – à 57 347 560 euros. Nous avons donc un léger retrait des dépenses totales par rapport à 2020 de 1 500 000 euros.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont budgétées à hauteur de 48 430 031 euros contre 48 761 000 euros en 2020, vous vous en souvenez. Il y a donc effectivement une légère érosion de nos recettes, bien que nous ayons inscrit une recette

exceptionnelle de 700 000 euros provenant de l'Union européenne pour couvrir pour partie les dépenses Covid-19 de 2020, mais nous enregistrons des pertes sur les produits des services, des pertes à nouveau sur la dotation globale de fonctionnement (environ 100 000 euros), et nous avons aussi perçu, en recette, en 2020, des recettes exceptionnelles qui, bien sûr, ne sont pas renouvelées.

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes qui sont proposées à votre vote sont inscrites à hauteur de 18 894 000 euros contre 18 192 000 au BP 2020. Les recettes se décomposent, pour les principales d'entre elles, en 2 800 000 euros de subvention et de fonds de concours métropolitains, 1 500 000 euros d'excédent de la section de fonctionnement capitalisés – nous venons de le voir à l'instant lors du vote d'affectation du résultat 2020 –, 900 000 euros du fonds de compensation de la TVA, 600 000 euros de produits attendus de cession d'immeubles, plus un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 647 000 euros, un transfert d'ordre pour l'amortissement des biens meubles à hauteur de 2 100 000 euros et, *in fine*, si l'exécution budgétaire en cours d'année est à la hauteur de nos ambitions, nous verrons s'il est nécessaire d'engager un emprunt à hauteur de 3 millions d'euros pour boucler les recettes de la section d'investissement. Ce sera en fonction de l'avancement des chantiers parce que nous sommes maintenant dans une transition qui concerne notre capacité à réaliser des investissements importants.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, ce sont les dépenses d'équipement énoncées lors du débat d'orientations budgétaires pour 13 909 569 euros de dépenses nouvelles auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser de l'exercice 2020 pour 2 275 000 euros, et le solde négatif de la section d'investissement, soit un total de 18 894 000 euros.

En conclusion, un budget encore fortement impacté par la crise sanitaire, un budget difficile à construire en raison des incertitudes sur l'évolution de la crise ; nous les verrons tous les jours, ces incertitudes. Notre gestion permet de conserver des marges de manœuvre pour permettre la mise en œuvre de nouvelles aides au bénéfice de catégories d'habitants qui seraient touchées à nouveau par les effets des confinements et des couvre-feux (500 000 euros sont d'ores et déjà inscrits). Pour le moment, les principales recettes ne sont pas affectées par la crise. Je veux parler de l'attribution de compensation de la Métropole pour 29 millions d'euros, des recettes des impôts locaux communaux, des principales dotations, même s'il y a des érosions. Nous pouvons maintenir la politique communale. Il s'agit de l'accueil de la petite enfance, de l'école, de l'agriculture, de l'animation sociale et culturelle dans les

quartiers, de la sécurité publique bien sûr, de la prévention de la délinquance, de la propreté et de l'entretien du patrimoine.

En revanche, sont touchées par les mesures anti-Covid, le secteur des fêtes et cérémonies, le foyer Ambroise Croizat qui n'est toujours pas rouvert, ou même, effectivement, les difficultés pour le sport puisque le sport en salle, pour l'instant, ne peut pas être pratiqué.

Parallèlement, nous poursuivons l'ensemble de nos actions de gestion interne pour contenir l'évolution de nos dépenses courantes, notamment dans le domaine de la gestion du personnel.

En matière d'investissement, comme cela a été souligné, 2021 devrait être une année charnière avec un fort développement des grands chantiers de la mandature : rénovation du groupe scolaire de la Carraire, rénovation de la salle des fêtes, nouveau terrain de football sur le domaine de Couvent, la création de deux cours de tennis couvert à Molière. Voilà pour les principales opérations. La mise en œuvre de notre programme municipal de mars 2020 sera également marquée par de nombreuses mesures dans le domaine du développement durable ainsi que par la mobilisation des moyens de la Métropole pour l'avancement des chantiers d'aménagement qui permettront très rapidement d'acquérir de nouvelles entreprises. La lutte pour la création d'emplois demeure une de nos priorités.

Donc, une gestion rigoureuse de nos dépenses, une recherche active de subventions pour financer nos investissements, un recours maîtrisé à l'emprunt, et pas d'augmentation des impôts communaux.

Toutes ces décisions sont prises malgré la pandémie pour maintenir la Commune dans une trajectoire active et ambitieuse.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci, Monsieur GUILLEMONT. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Romain TONUSSI et Monsieur Gérard GERON. Monsieur GERON d'abord.

Monsieur Gérard GÉRON.- Merci. Je serai très court. D'abord, une question : pourquoi – je suppose qu'elle doit être justifiée, mais vous devez avoir un argument – une baisse sur la subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ?

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Oui. Ensuite ?

Monsieur Gérard GÉRON.- C'est tout. C'est juste une question avant de donner mon point de vue.

Monsieur le MAIRE.- D'accord.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- En 2019, la subvention au CCAS était de 2 500 000 euros. En 2020, en tenant compte de l'ouverture de la crèche de la Péronne et à la demande du CCAS, nous l'avons augmentée à 2 900 000 euros, et en fait, après discussion avec les responsables du CCAS, et avec Anne-Marie CHAYOT, il a été révélé que pour l'exercice 2021, il n'était pas nécessaire de porter la subvention à 2 900 000 euros. Donc, en accord avec Anne-Marie CHAYOT, il a été proposé de la ramener à 2 700 000 euros ce qui est suffisant pour pouvoir couvrir l'ensemble des dépenses qui sont prises en charge par le CCAS. La partie principale, c'est effectivement, la petite enfance, mais il faut aussi permettre au CCAS d'être très actif dans la réponse à des demandes de soutien individuel. Nous avons donc ramené cette subvention de 2,9 millions d'euros à 2,7 millions d'euros, mais cela n'a aucune incidence sur la capacité du CCAS à pouvoir prendre en charge les demandes d'aide individuelle qui pourront être présentées en cours d'année. C'est donc simplement un ajustement compte tenu des comptes qui ont été produits par le CCAS en 2020.

Monsieur le MAIRE.- Il n'y a donc pas de corrélation directe entre l'activité du CCAS et les ajustements uniquement en termes de besoins et en fonction des besoins qu'ils ont.

Si, demain, ils ont besoin encore, nous le referons, mais *a priori*, pour l'année, cela suffira pour 2021 à couvrir l'ensemble des besoins.

Allez-y, Monsieur GERON.

Monsieur Gérard GÉRON.- D'accord. Nous prenons acte de votre décision.

Sur le budget, très rapidement, je rappelle que cela n'est qu'une prévision sans obligation de réalisation. Il est structurellement équilibré. Nous n'avons donc pas de remarque particulière à faire à ce sujet.

Je ferai deux commentaires toutefois. Nous constatons, sur l'exercice passé, exécuté, que vous avez de plus en plus souvent recours à des marchés privés pour des prestations qui, depuis de nombreuses années, sont exécutées par nos services municipaux. Alors, il est difficile d'arriver à retrouver, dans le compte administratif, le chiffrage de l'ensemble de ces prestations, et leur coût, mais en même temps, même si tu as fait état tout à l'heure d'une volonté de tenir la dépense en charge de personnel, nous ne constatons pas, en parallèle de ce recours à des marchés privés, de baisse très significative de la charge en personnel, ce qui ne veut pas dire que nous souhaitons, nous, que vous baissiez de manière drastique le

volume d'employés municipaux à Miramas. Des services à réaliser dans l'intérêt de la Ville, il n'en manque pas.

Le deuxième point : effectivement, tu notes un ensemble d'investissements qui sont dans votre programmation de mandat avec de nombreuses créations d'équipements, mais le constat que nous faisons, c'est que, jusqu'à maintenant beaucoup d'équipements que vous avez réalisés ne présentent rien, dans le programme, de conséquent sur les choix nécessaires pour faire face aux besoins de santé climatique. Cette salle en est un exemple. Le grand stade, je crois que c'est encore pire. Au sujet de beaucoup de réalisations qui ont été faites, par exemple à Paul Cézanne, on peut dire que dans les années 2008, 2009, 2010 et même avant, la question climatique n'avait pas encore l'intérêt et la force qu'elle occupe actuellement.

Donc, je dirais que nous verrons bien l'état de vos projets. C'est pour cela que je conclurai en disant que nous observerons l'exécution durant l'exercice, notamment sur cette question.

Donc, sur votre budget, de manière très honnête, nous nous abstiendrons.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Je vous répondrai juste un petit chouia de détail. Monsieur Romain TONUSSI.

Monsieur Romain TONUSSI.- Alors, donc, ce que j'ai pu constater, c'est quand même un budget dans la continuité de celui de l'année dernière en termes de généralités sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement puisque nous retrouvons les mêmes montants. Malgré tout, quand on y regarde d'un peu plus près, nous avons pu constater certains changements dans certains domaines. C'est par exemple le cas pour l'aménagement et l'environnement. Vous avez une proposition de dépenses d'investissement inférieure d'à peu près 1 million d'euros contrairement au BP 2020. En ce qui concerne le domaine de la sécurité, c'est une baisse de plus de 2,3 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, et nous retrouvons une stagnation des dépenses d'investissement qui nous est aussi proposée. Étant donné qu'en 2020, nous avons dépensé, pour la sécurité, 373 000 euros en investissement, et en 2021, vous proposez 343 000 euros, ce qui est même un petit peu moins que pour le BP 2020.

En ce qui concerne la culture, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont inférieures à ce qui nous était proposé en 2020. Il y a une baisse d'investissement d'à peu près 80 000 euros, mais par ailleurs, je constate que, cette année, nous allons mettre les bouchées doubles pour la jeunesse et le sport avec des dépenses d'investissement en augmentation d'un peu plus de 1 million d'euros. Alors, il est vrai que le

domaine du sport est important au sein d'une commune puisqu'il permet de créer du lien social et d'avoir une population en bonne santé, mais malgré tout, les autres domaines comme la sécurité, l'aménagement et l'environnement de notre territoire sont tout aussi importants. Ce qui nous est proposé dans votre budget 2021 n'est pas à la hauteur de nos attentes.

C'est pour ces raisons que nous voterons donc contre le présent budget.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Monsieur TONUSSI, juste deux choses : quand vous parlez de sécurité, vous nous avez parlé de ce qui est sur les investissements. La plupart du temps, vous parlez des caméras. Or c'est en fonction aussi des subventions que nous touchons.

Monsieur Romain TONUSSI.- Là, je voulais dire sur le budget principal dans les sections.

Monsieur le MAIRE.- Dans les sections, mais par exemple, vous n'avez pas les voitures. Quand nous refaisons le parc de voitures – je ne dis pas de bêtise -, vous ne l'avez pas vu dans le budget. Vous n'avez pas lu la bonne ligne parce que dans le parc automobile, vous avez aussi toutes les voitures que nous avons achetées pour la police municipale, et elles sont nombreuses. Pour la police nationale, ce n'est pas encore le cas, mais cela pourrait ne pas tarder. En tout cas, vous ne le voyez pas comme tout un tas d'autres activités qui sont dispatchées un peu partout.

Qui plus est, sur la partie « environnement », là où je ne suis pas d'accord, c'est qu'en fait, il y a une partie que vous voyez qui sont les projets dits « environnementaux », mais vous avez aussi dans tous les bâtiments de la Ville – et je rejoins la question abordée par Monsieur GERON tout à l'heure –, tous nos projets de réhabilitation de nos bâtiments actuels qui prend en compte la dimension, notamment de l'économie d'énergie puisqu'un gros travail a été fait. Sur l'eau, il y a un énorme travail qui a été fait.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Et de confort d'été, maintenant.

Monsieur le MAIRE.- Et de confort, évidemment, par rapport à cela.

Je reviens juste sur la partie « Marchés privés ». Alors, oui, et non. N'oubliez jamais – et je pense, Monsieur GERON, que vous ne l'oubliez pas – que nous avons choisi, à un moment donné, de travailler surtout sous la houlette de Madame DEFFOBIS, sur l'insertion de personnes qui étaient en chômage. Il y a donc deux grandes associations que nous finançons – et pour beaucoup –, l'une est ISIS, qui permet à des gens éloignés de l'emploi de pouvoir remettre un pied dans l'activité, activité municipale, mais activité de réinsertion, et AMELI, que les gens confondent souvent parce qu'ils sont habillés comme nos agents, mais ce

sont là aussi des gens éloignés de l'emploi que nous finançons. Par conséquent, si vous enlevez ces deux parties-là, vous verrez que le chapitre 11 descend beaucoup. Je vous le rappelle parce que cela peut être juste pour une information, mais que cela vous donnera aussi peut-être, en les enlevant, l'image réelle de ce que nous faisons avec le privé.

Concernant ce budget – Gérard GUILLEMONT l'a dit tout à l'heure, et vous aussi d'ailleurs, Monsieur GERON –, c'est un budget structurellement équilibré. C'est un budget sérieux. On peut toujours avoir des débats sur comment nous envisageons l'avenir. Nous, nous faisons un peu attention à nos dépenses ce qui, de mon point de vue, participe d'une saine gestion compte tenu du fait que nous voyons bien que les recettes – et là, nous pourrions être d'accord –, les recettes données par l'État sur les collectivités territoriales ne font que baisser année après année. Donc, nous sommes bien obligés de nous retrouver seuls, et je le dis : heureusement qu'il y a le Conseil départemental et la Région qui nous aident sur des projets cofinancés parce que, sinon, nous aurions des difficultés. C'est d'ailleurs pour cela qu'anticipant, nous avons prévu cet emprunt dont nous avons parlé au moment du ROB qui sera activé ou pas en fonction de l'évolution des dossiers. Ce qui est toujours troublant dans les investissements, c'est que cela peut être à cheval sur plusieurs exercices entre le moment où nous lançons l'opération, le moment où l'opération se réalise et le moment où nous payons l'opération. Heureusement que nous avons encore, au sein du CT5 des moyens d'investissement qui sont importants, mais je le note depuis des années et des années, les recettes de l'État sur les collectivités territoriales est un vrai problème parce que dans le même temps, il nous oblige à faire un certain nombre d'économies, règle d'or, et autre, et de l'autre côté, il nous subventionne de moins en moins en termes de solidarité nationale. Nous sommes donc forcément obligés, soit de faire des économies d'échelle tout en maintenant un service public de qualité, soit – et dans certaines villes, c'est fait aujourd'hui – d'augmenter les impôts. Je précise que, pour la douzième année consécutive, nous n'augmentons pas les impôts et nous les avons déjà baissé deux fois sensiblement. Nous n'en avons plus que deux maintenant : le foncier bâti et le foncier non-bâti. Le foncier non-bâti, ce n'est même pas la peine d'en parler. Et le foncier bâti, évidemment, que nous n'allons pas augmenter cet impôt. Nous ferons avec les impôts que nous avons, et nous ferons avec les recettes que nous avons pour essayer de continuer le développement.

Par contre, en termes d'investissement, c'est quand même une progression sensible de la Ville depuis maintenant deux ans.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Une forte progression.

Monsieur le MAIRE.- À la fois cela nous permettra de relancer l'activité économique, mais cela nous permettra aussi de continuer à réhabiliter nos bâtiments, à créer des espaces nouveaux, et nous permettra aussi d'investir. C'est toujours un gage positif pour une commune que de continuer son investissement, et c'est quand même très important, l'effort que la commune, que nous faisons, que le contribuable miramasséen fait, sans avoir ce vieux réflexe d'aller prendre dans la poche du contribuable qui est lui-même déjà largement taxé, même si je ne suis pas – et j'imagine comme vous – sur une attitude de dire que l'impôt, il n'en faut pas. Au contraire, il faut de l'impôt pour la solidarité, et il faut de l'impôt, notamment, pour prendre à ceux qui en ont le moins besoin, et à ceux qui ont le plus de moyens possible pour pouvoir redistribuer à ceux qui en ont le moins.

Là, en l'occurrence, l'important en termes d'information, c'est que ce budget, évidemment, ne met pas d'augmentation des impôts, ce que vous verrez évidemment dans la délibération qui suit.

Puis-je passer au vote ? Oui, Monsieur Gérard GERON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Juste un commentaire ou un complément à ce que vous venez de dire. Je crois que nous sommes en train de changer d'époque parce que vous dites que nous allons investir de manière bien plus conséquente que par le passé. Ce n'est pas complètement vrai. C'est parce qu'avant, la Commune n'investissait pas. Le SAN investissait pour les communes, et les sommes étaient considérables. Je pense que nous nous retrouvons dans cette situation – il faut que les choses soient dites justement – parce qu'il y a eu une époque où, avec la création de la ville nouvelle, les maires qui se sont succédé dans cette commune, comme dans les autres, ont dû investir pour équiper les villes parce qu'énormément de populations sont arrivées de manière très rapide. Donc, beaucoup d'équipements ont été réalisés, et la Commune n'investissait pas, c'est le SAN qui investissait pour les communes. Maintenant, nous sommes à une autre époque. Les maires actuels et les maires à venir ne seront pas les mêmes investisseurs. Tous ces équipements qui ont été faits demandent d'être rénovés, entretenus, mis à jour, c'est normal. Les structures, les routes, vieillissent. Quand l'avenue qui sort de Miramas a été faite, vous remarquerez qu'elle est en pente d'un côté, ce n'est pas pour rien – et Gérald doit bien le savoir –, c'est pour ne faire qu'un système de caniveau, et ne pas avoir à en financer deux. Cette voie, quand elle a été faite, c'était un investissement considérable. Évidemment, il y a besoin d'aménager et de refaire. Nous devons donc avoir le souci d'investir pour tenir en état nos équipements, dont certains sont en très grande difficulté, et c'est là-dessus qu'il faudra aussi trouver un équilibre parce que, comme je

le disais la dernière fois, la Ville augmentant sa population de manière conséquente, il va manquer, si nous continuons, des structures d'accueil qui seront de grande importance.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons un peu de temps, quand même, parce que vu le dimensionnement des équipements de la ville de Miramas, comme vous le disiez, depuis les années 1970-1980, aucune ville de même nature que la nôtre qui n'était pas SAN – il faut aller dans l'Île-de-France pour les trouver – (une ville de 27 000 habitants) n'avait des équipements aussi importants. Je vous remercie de souligner que d'être maire aujourd'hui, comme demain, ce n'est pas chose facile, et c'est plus complexe que quand nous étions à l'époque du SAN où il y avait des moyens considérables. Je vous remercie de le dire, et c'est d'ailleurs pour cela que nous vous présentons ce projet...

Monsieur Gérard GÉRON.- Cela reste vrai pour la voirie.

Monsieur le MAIRE.- Cela reste pour la voirie comme pour le reste, mais je vous remercie de le dire, et cela me permet de vous dire que ce budget que nous vous proposons est un budget sérieux, mais un budget d'avenir. Les deux vont avec, avec un certain nombre d'importances aujourd'hui liées au développement durable et à la préservation de la nature.

Je vais donc maintenant passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 3

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »)

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Gérald GUILLEMONT, alors, sur le taux d'imposition, j'ai déploré votre annonce et votre effet d'annonce.

N° 07 - TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Nous allons compléter un peu votre propos, Monsieur le Maire.

Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Il y a très peu de résidences secondaires à Miramas – 71 ou 72, je crois –, cela ne va donc pas faire une grosse somme à récupérer pour les caisses de l'État.

Monsieur Gérard GUILLEMONT poursuit la lecture.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Pour Miramas, compte tenu des niveaux qui ont été votés par le Parlement concernant l'assujettissement ou la suppression, c'est plutôt 14 %, en fin de compte, des ménages qui restent assujettis à la taxe d'habitation pour 2021 et 2022.

Monsieur Gérard GUILLEMONT poursuit la lecture.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Mais, répétons-le, seul l'État va continuer à percevoir de la taxe d'habitation. Les collectivités territoriales n'en percevront plus. C'est donc le problème de l'État, mais ce n'est plus le nôtre.

Monsieur Gérard GUILLEMONT poursuit la lecture.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- C'est-à-dire que nous allons avoir un coefficient correcteur appelé « COCO » qui sera pour nous une recette de 557 753 euros.

Monsieur Gérard GUILLEMONT poursuit la lecture.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Vous avez les chiffres en dessous. Le message, c'est que le Conseil municipal confirme le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 25,44 %. Pas d'augmentation des impôts locaux à Miramas.

Monsieur le MAIRE.- J'en profite pour ajouter – si vous me le permettez, Monsieur GUILLEMONT – que je connais bien sûr des gens qui vont aller voir le taux 2021 directement à 40,49 %. Je compte sur vous pour leur expliquer que ce n'est pas une augmentation du taux de la Ville, parce que là, ils vont s'arracher les cheveux, mais l'addition de deux taux : le taux départemental qui n'existe plus et qui sera reversé à la Commune, et le taux de la Ville qui, lui, reste évidemment le même taux qu'en 2020. J'espère que tout le monde aura compris cette subtilité, et que, dans la presse, les gens pourront voir qu'il y a bien addition de taux et pas une augmentation des taux parce que, sinon, nous allons avoir quelques lettres bien senties.

Y a-t-il d'autres questions sur le maintien des taux, et le fait que nous ne fassions aucune augmentation d'impôt, de la part des taux communaux ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GUILLEMONT, nous y allons pour la constitution d'une provision pour créances douteuses. Alors, le mot fait toujours débat.

**N° 08 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES –
EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Monsieur le Maire, je vais faire très simple : nous vous demandons d'inscrire à titre de provision une provision pour 50 0 000 euros, au cas où nous devrions faire face à des créances douteuses sous forme de dépenses obligatoires.

Monsieur le MAIRE.- En clair, ce sont des recettes douteuses.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- « Douteuses », cela veut dire que le Comptable n'arrive pas à les recouvrer.

Monsieur le MAIRE.- Cela peut être pour des tas de choses : une personne qui est décédée, et dont il n'y a plus personne dans la famille, le décès qui prend du temps, ce sont tout un tas de choses qui peuvent arriver, ou des gens qui ont disparu aussi dans la nature.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Ou qui déménagent. Après quatre relances, cela devient une créance douteuse.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Question n° 9, Monsieur Gérald GUILLEMONT.

N° 09 – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 94-2020 DU 10 JUILLET 2020 – ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Cette année, nous vous proposons donc d'actualiser ces tarifs pour environ 1,2 %. Je dis « autour de » parce qu'après, il y a des problèmes d'arrondis, alors suivant les éléments de prix, c'est parfois un tout petit peu plus, parfois un tout petit peu moins. Vous avez le tableau qui représente cette proposition.

Monsieur le MAIRE.- C'est le taux d'inflation.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Et, effectivement, en gros, les prix payés par les services et les communes évoluent peu ou prou comme l'inflation hors tabac. Donc, les chiffres ont été publiés il y a une semaine par l'INSEE. Sur un an glissant de mars à mars, l'évolution des prix a été de 1,1 %. Voilà donc la motivation de cette actualisation de nos tarifs, mais justement, un commentaire par rapport à cela : j'ai souligné à plusieurs reprises dans le débat d'orientation budgétaire que l'attribution de compensation n'avait pas été actualisée depuis 2016. Une évolution encore cette année de 1 %, c'est – puisque l'attribution de compensation est de 29 451 000 euros – une perte de pouvoir d'achat de 300 000 euros pour la Commune. Donc, c'est un élément qu'il faut avoir en tête parce que cela pèse sur la gestion que de voir nos recettes s'éroder en pouvoir d'achat.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Y a-t-il des questions particulières ? Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Pardon, oui. Voulez-vous intervenir ? Allez-y, Madame LEY.

Madame Laurence LEY.- Il nous semble déplacé d'augmenter par principe les tarifs de la restauration, des accès aux piscines et aux activités sportives dans le contexte de la crise sanitaire, d'autant plus que ces augmentations ne génèrent pas de recettes très substantielles, mais pénalisent les familles défavorisées. Nous voterons donc contre, à moins que vous ne décidiez de les annuler.

Monsieur le MAIRE.- Il y a souvent des tarifs qui sont faits dans la Ville, en fonction des critères CAF. Ils sont relativement même très bas. Il est très difficile, après, de ne pas tenir compte de l'évolution du taux de l'inflation. Je ne crois pas que cela empêchera quiconque de pouvoir avoir ces activités, d'autant que nous avons maintenu, pour le modèle associatif, les subventions, même pendant la période Covid-19, ce qui veut dire que les clubs ou les associations ont maintenant une petite trésorerie sur laquelle ils vont pouvoir faire des efforts. Je ne sais pas si l'OMS (Office Municipal des Sports) fait encore Prémisport ou ces choses-là. Je ne sais pas s'ils le font encore, mais en tout cas, il y a des clubs qui ont déjà prévu de faire des tarifications plus basses.

Nous vous proposons bien sûr cette augmentation de 1,2 %. C'est un peu aussi pour que nous ne soyons pas en difficulté non plus, parce que si nous avons moins de recettes

de la part de l'État, et si nous n'augmentons pas les impôts, il est bien nécessaire que nous maintenions au moins le niveau des services publics que nous voulons. Donc, nous mettons beaucoup d'argent dedans, et cette augmentation – nous parlons de deux ou trois euros par an, cela dépend des services -nous paraît, à nous, justifiée. Ce ne sont quand même pas des montants très, très élevés. Donc, non, Madame LEY, je maintiendrai, j'en suis désolé. Mais je retiens votre proposition. Nous en parlerons peut-être l'année prochaine s'il y a une augmentation de la part des subventions de l'État, peut-être que nous serons d'accord avec vous pour baisser les tarifs. Bien. Nous pouvons passer au vote.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que ce sont des votes contre ou des abstentions ?
Oui, pardon, excusez-moi : deux votes contre et deux abstentions, et le reste est pour.

VOTE

POUR : 31

(30 « Pour Miramas » 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »)

CONTRE : 2

(2 « Miramas avec vous »)

ABSTENTIONS : 2

(2 « Le Renouveau pour Miramas »)

N° 10 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES EXERCICE 2020

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Vous avez l'ensemble des tableaux de subventions et de participations versées sur l'ensemble de la collectivité aux associations et autres. Vous avez la totalité du tableau, comme il se doit et, comme vous pouvez le voir, nous maintenons quand même les efforts qui sont faits sur l'ensemble de notre tissu associatif sur la ville de Miramas, ce qui est quand même important par rapport à son budget général. Nous maintenons ces efforts, globalement, et ces enveloppes aussi.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote. Il y a des questions ? Oui, allez-y, Madame LEY. Nous proposez-vous de l'augmenter ? *Rires.*

Madame Laurence LEY.- Nous y arriverons, un jour, peut-être.

Nous constatons une augmentation significative de l'enveloppe globale. Pour délibérer, des informations complémentaires nous sont nécessaires. En effet, attribuer des subventions se fait dans un contexte global lié aux possibilités financières offertes à chaque association (subventions Mairie, autres collectivités dont divers, recettes internes, cotisations). L'analyse générale de tous ces éléments est nécessaire. C'est pourquoi nous vous avons demandé quatre états récapitulatifs :

- un, sur la subvention exceptionnelle 2020 attribuée par la Mairie ;
- deux, sur les subventions obtenues de la part des autres collectivités ;
- trois, l'état des mises à disposition du personnel ;
- et quatre, l'état des locaux de gestion « autres activités sportives » mis à disposition des associations.

Sur le point 2 « Subventions des autres collectivités », vous nous renvoyez à l'ensemble des associations pour obtenir ces informations. Or vous êtes, Monsieur le Maire, Conseiller départemental, métropolitain, mais aussi vous siégez au Conseil de territoire. Vous disposez donc de tous ces éléments. Vous êtes aussi dépositaire de tous les dossiers de demande de subventions en Mairie au sein desquels figurent ces différentes subventions obtenues. Certains dossiers transitent également par l'OMS, par exemple. Or vous avez décidé que les élus d'opposition ne siègeraient plus à son CA (conseil d'administration).

Sur le point 4 (l'état des locaux de gestion), ce sont aussi des aides apportées. Vous n'avez donné aucun élément précis sur l'affectation des locaux pour secrétariat et gestion. Il nous semble nécessaire d'en faire un chiffrage.

En conséquence de quoi, ayant pu mesurer, par exemple, sur les clubs de foot, l'iniquité dans l'attribution des moyens (46 500 euros pour l'un, sans parler de mises à disposition, et 8 400 euros pour l'autre), et en l'attente des précisions demandées, nous nous abstiendrons donc sur la ventilation de l'enveloppe globale.

Monsieur le MAIRE.- Madame LEY, ou plutôt Monsieur GERON m'a fait passer cette demande la semaine dernière. Est-ce bien cela ? Je ne sais pas où il est. Je ne le vois pas. En fait, cela m'a un peu étonné, mais je comprends parce que toutes les informations – et je vais revenir sur celles qui n'y sont pas – sont dans le compte administratif ou dans les votes que nous faisons. En tout cas, nous avons fait le retour intégralement des questions que vous nous posez sur les mises à disposition, sur les locaux – je ne sais plus ce que vous demandiez encore – et sur l'ensemble des éléments que vous m'avez fait passer.

Maintenant, il y a des choses que vous indiquez. Les subventions du Conseil départemental, peut-être que vous ne le savez pas, sont déposées au titre du Département, et nous les votons effectivement dans les instances, mais ce sont chaque association qui dépose son domaine de subvention. Il y en a qui font des subventions d'investissement, il y en a qui font des subventions d'équipement et il y en a qui font des subventions de fonctionnement.

Pour quelle raison nous posez-vous cette question ? C'est un vieux débat. Je le connais. Nous l'avons déjà eu dans le temps. La question qui nous importe – peut-être que Monsieur MARCHESI vous répondra sur le sport puisque vous mettez un point sur le foot -, c'est que nous partons de la situation suivante : nous prenons un budget global, et je vous remercie d'avoir souligné que nous faisons un gros effort. Après, nous avons un OMS. Je vous rappelle que je n'ai pas demandé à ce que l'opposition n'y soit plus. Ce sont les élus qui n'y sont plus du tout, et nous avons intérêt à le faire puisque, malheureusement, la réglementation changeant, il valait mieux ne pas être donateur et dans l'association. Par conséquent, les élus y sont au titre de participants quand ils sont invités à l'OMS pour dialoguer – Éric MARCHESI ou Nadia ALI en parleront -, mais nous ne votons plus à l'OMS. Et puis, comme c'est un vieux débat, Madame LEY, vous allez être heureuse de voir comment cela se passe. Je pense qu'il y a, sur le domaine du sport en tout cas puisqu'il y a quelquefois quelques débats, je note qu'il y a toujours les mêmes débats, et il y a un certain nombre de choses sur lesquelles, Éric, je crois que tu peux intervenir pour expliquer ce que vous avez décidé, ou plutôt ce que l'OMS a souhaité faire.

Monsieur Éric MARCHESI.- Au niveau du foot ?

Monsieur le MAIRE.- Et puis du reste du sport.

Monsieur Éric MARCHESI.- Pour essayer de répondre, très globalement, les subventions sont effectivement dans un premier temps proposées à la Municipalité par l'Office municipal des sports qui travaille sur ces montants de subventions selon des critères, critères qui ont été mis en place en 2008 – c'est un peu pénible, dans ces conditions -, et ont été renouvelés en 2014. Il s'avère qu'on a décidé de les revoir. Donc, actuellement, l'OMS travaille à la réfection de ces critères qui concerneront non plus le foot, mais l'ensemble des associations sportives de Miramas. Nous verrons donc ce qui sortira de ce travail, mais le but étant justement de gagner en équité et en logique, et de répondre à de nouveaux critères par rapport aux besoins des associations puisque nous partons des besoins des associations pour la définition de ces critères, nous verrons ce qu'il en sortira et ce qui sera tranché, et cela

amènera des évolutions certaines pour l'année prochaine puisque les critères ne seront plus les mêmes.

Monsieur le MAIRE.- Nous les reverrons en Conseil municipal comme nous avaient été présentés la première fois les critères de l'OMS et nous les reverrons ici quand l'OMS nous fera part des nouveaux critères qu'il souhaite puisqu'ils doivent être défendus ici au sein du Conseil afin ensuite d'appliquer évidemment le tableau qu'il nous renvoie.

Monsieur Éric MARCHESI.- Ils seront votés à l'automne pour les subventions de l'année prochaine.

Monsieur le MAIRE.- De 2022. Oui, Monsieur Gérard GERON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Non, mais évidemment qu'il y a débat. Il y a toujours eu débat, et cela remonte à loin, ce débat, et sous les précédentes municipalités aussi, notamment toujours sur le foot, d'ailleurs. Quand nous vous demandons, par exemple, de nous donner l'état des locaux mis à disposition, non au titre sportif..

Monsieur le MAIRE.- Tu as tout !

Monsieur Gérard GÉRON.- Et bien ça n'y est pas, dedans ! Si vous voulez, je vous donne n'importe quelle ligne. Je vais vous prendre un exemple. Le handball dispose de la halle – c'est marqué, dedans – Saint-Suspy, etc. Mais non ! Ce n'est pas cela que nous vous demandons. Cela, nous le savons. Quand un club dispose à titre permanent d'un local pour se réunir, gestion et administration, ce n'est pas jouer au handball ! Quand un club dispose de locaux, nous ne trouvons pas dans votre document les locaux au titre de la gestion. C'est ce que nous avons reçu sur la tablette.

Monsieur le MAIRE.- Non. Excusez-moi, je vous coupe, Monsieur GERON, vous avez deux lettres parce qu'ils ont bien travaillé. Vous avez la lettre « L » qui veut dire « Locaux » et les lettres « IS » à la fin qui veulent dire « Installations sportives ». Nous avons fait le décompte, comme vous le souhaitiez. Nous avons mis d'un côté les installations sportives, c'est-à-dire que le hand est à Concorde, à Saint-Suspy et aux Molières – peu importe -, mais nous vous avons mis aussi le « L » qui représente des locaux, par contre. Les locaux administratifs.

Monsieur Gérard GÉRON.- Écoutez, moi j'ai travaillé sur ma tablette. Cette colonne-là, je ne l'ai pas, moi.

Monsieur le MAIRE.- Pourtant, elle est là, vous l'avez. C'est la dernière colonne marquée « Local » ou « Installations sportives ». Je vous le dis. En termes de transparence, nous vous l'avons mis. Cela vous permettra ensuite de faire des analyses.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je ne cherche pas à faire la démonstration que vous tronquez les choses ou que vous ne voulez pas nous le dire. Ce n'est pas cela.

Monsieur le MAIRE.- Non !

Monsieur Gérard GÉRON.- Ce que je veux vous dire, c'est qu'à un moment donné, il va bien falloir que nous le prenions en compte. Un club qui a un outil pour travailler, cela a une valeur, et il faut que nous trouvions l'équivalent financier. Nous prenions tout à l'heure l'exemple du foot, il y avait trois clubs. Il y en a un qui disparaît. J'ai regardé sur les documents de la Fédération, la ventilation s'est faite sur les deux clubs qui restaient. La subvention qui était attribuée au troisième, vous l'avez complètement glissée sur un seul, et vous renouvez l'addition cette année. Si on ajoute à cela que l'un des deux clubs a deux personnels mis à disposition, vous comprenez bien que cela crée de l'iniquité, et que c'est mal vécu par l'un des deux clubs. Et je ne pense pas, pour connaître un peu le mouvement sportif, que ce soit seulement dans le cadre du football.

Donc, je ne veux pas faire votre procès. Ce que je veux simplement vous dire, c'est que tout cela doit être mis à niveau. L'OMS fait ce qu'il peut. Il y contribue. Il a fait un gros travail. Les critères, c'était en 2008, et cela faisait longtemps que le travail était fait par l'OMS et qu'il n'était pas pris en compte par la Municipalité qui vous a précédés - il faut le dire. Je crois donc qu'il faut avancer sur ce dossier, très franchement. Je vous donne mon sentiment : il y a beaucoup d'iniquité, et les associations le disent. Ce qui crée le plus d'iniquité, actuellement, ce sont les mises à disposition de personnel. Alors, vous m'avez dit l'autre fois : « *Oui, mais il y a un projet* ». Moi, je vais voir les clubs et je leur dis : donnez-moi votre projet. Ils sont contents et ils le donnent. Eh bien, il y a deux projets, et les deux projets se valent. Les deux projets se valent !

Je sais bien que ce n'est pas simple parce qu'il y a une antériorité de la mise à disposition et que les arrêtés posent problème. Je pense qu'il faut remettre à plat.

Monsieur le MAIRE.- Je me permets. Avant de donner peut-être la parole à Éric MARCHESI pour qu'il intervienne particulièrement, il y a deux choses qu'il faut bien prendre en compte. D'abord, nous sommes dans la loi 1901. Elle a une forme juridique sur laquelle les associations ont aussi une certaine indépendance.

Ensuite, vous avez des associations de poids différents. Quand je dis de « poids », je parle par exemple du nombre de gens qui pratiquent leur sport. Vous avez aussi des activités différentes. Pour en revenir au foot – il faut bien appeler un chat, un chat –, c'est là que nous voyons tous les ans des choses différentes. Il y en a même un quatrième, maintenant,

qui veut se créer ; l'Étoile rouge de Belgrade. Je ne sais pas si c'est « Belgrade » qu'il s'appelle, mais cela doit être de « Miramas ». Peut-être peux-tu quand même en dire deux mots ?

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui. Non, mais je veux bien que l'on puisse dire des choses sur le foot en particulier, ou sur les critères d'ailleurs, mais encore une fois, qu'il y ait des iniquités, c'est fort possible et d'ailleurs, je le répète : le travail qui est entamé à la demande de la Mairie, aujourd'hui, par l'OMS sur ces critères, c'est justement pour limiter ces iniquités et pour retravailler dessus. Par conséquent, si nous faisons un boulot là-dessus, c'est pour que cela aille mieux. Sur le foot en particulier, il peut y avoir des iniquités, mais il peut y avoir aussi des raisons à cela. Je ne dis pas qu'elles expliquent tout, mais les deux clubs sont différents, le FC vient de renaître, l'USM est quand même le club historique de Miramas. Nous sommes donc repartis sur des bases qui sont d'ailleurs prévues par l'OMS et, cette, année, alors que nous avons baissé certaines subventions sur proposition de l'OMS à des clubs sportifs – certains parce qu'ils n'en avaient pas demandé par rapport à la Covid-19, ou certains parce que nous avons un peu baissé pour faire des économies sur les clubs qui bénéficiaient des plus grosses subventions –, le seul club à avoir augmenté, et de la façon la plus large du point de vue des critères de l'OMS qui est de 20 %, c'est le FC. Le FC augmente de 20 %. C'est le seul club qui a une augmentation, et il a la plus large.

En même temps, il faut dire qu'effectivement, parfois, il est difficile de les suivre parce que nous travaillons pour la réunification du foot sur Miramas, ce que nous avons effectivement réussi à faire en supprimant l'ASM (Association Sportive de Miramas). Actuellement, au sein même du FC est en train de se préparer – *a priori* les statuts ont été déposés – la recréation d'un club. Ce n'est donc pas forcément facile, tout cela. Ceci dit, le dialogue n'est pas rompu. Au contraire, je m'entends bien avec les dirigeants du FC. J'en ai eu deux dans la journée au téléphone. J'ai encore rendez-vous avec eux vendredi matin à 9 heures. Ce que je veux dire, c'est que nous travaillons ensemble, y compris avec le foot, avec l'ensemble des associations pour essayer de retrouver de la sérénité, de la paix, de l'équité comme il est demandé. Après, nous avançons, et effectivement, le but est bien d'avancer vers plus d'équité.

Je ne sais pas si j'ai répondu.

Monsieur le MAIRE.- Si, si. Je dois dire, d'ailleurs, que le mot iniquité est peut-être un peu fort parce que, comme toute activité est bien différente, quel est le parallélisme entre quelqu'un qui fait de la voile à la base nautique de Miramas, à Saint-Chamas, et quelqu'un qui fait du foot ? Je veux dire qu'à un moment donné, il est très difficile de trouver une

règle. Et moi, je veux le dire ici, je remercie l'OMS et mes élus au sport d'avoir entamé cette discussion (Nadia ALI et Éric MARCHESI), pour permettre de nous éclairer puisque, nous vous le disons, nous restons sur la même ligne. C'est au mouvement sportif, démocratie participative, de travailler sur ces fameux critères. Moi, je le dis ici, je prendrai – et tous les élus de la majorité prendront – la proposition de l'OMS, et l'appliqueront parce que nous pensons qu'effectivement, demain, nous aurons besoin d'avoir un mouvement sportif unifié. Je regrette d'ailleurs que tous les clubs ne soient pas à l'OMS. Je pense que maintenant qu'ils vont retravailler sur les critères, ils vont tous y venir.

Je rappelle aussi que nous avons très peu de critiques des clubs sportifs. Je le dis. Nous sommes en train de parler d'un ou deux, voire trois. Nous les connaissons, mais quand un ou deux viennent de la même organisation, le football, et que nous voyons une année des administrateurs qui étaient là, l'année d'après, des administrateurs qui sont dans un autre club, qui créent un autre club et qui, l'année d'après, reviennent dans le premier, nous avons aujourd'hui des difficultés qui sont d'ordre de stabilité et après, nous avons effectivement des clubs qui ont des labels en termes de formation, qui ont des éducateurs formés avec des diplômes. Cela aussi, les diplômes des éducateurs, c'est un élément central dans l'analyse que l'OMS aura pour une bonne et une saine pratique sportive.

Monsieur Éric MARCHESI.- Si je peux me permettre encore un mot. Effectivement, pour appuyer un peu cela, mais aussi un peu élargir les choses, je voulais aussi féliciter publiquement en Conseil municipal du travail que fait cette municipalité au niveau du sport, l'OMS dans son indépendance, le service des sports parce que nous faisons un travail formidable, et nous avons encore un appel aujourd'hui du cabinet du ministre des Sports qui veut prendre en exemple ce que nous avons mis en place au mois d'avril dernier en ce qui concerne le mois du sport pour le répliquer dans d'autres communes. Nous sommes arrivés dans une période compliquée, à faire beaucoup de choses. Je trouve que nous avançons, et je voulais le dire.

Monsieur le MAIRE.- Mes services me disent qu'ils viennent de regarder l'envoi qui vous a été effectué, et il y a bien la ligne « Local » ou « Installations sportives ».

Monsieur Gérard GERON.- OK.

Monsieur le MAIRE.- Bien, mais ce n'est pas de la polémique. Dont acte.
Bien. Pouvons-nous passer au vote sur l'ensemble de ces subventions ?

Il est à présent procédé au vote.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

Le vote a lieu ligne par ligne. Le quorum est apprécié à chaque vote.

Le vote est identique pour chacune des associations.

Ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'associations ou membres des Conseils d'administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas, Monsieur Jean-Luc SANCHE, Madame Christiane LEYDER, Madame Paulette ARNAUD, Madame Fernande REYNAUD, Madame Régine SONZOGNI, Madame Martine ARFI.

Madame Anne-Marie GACHON.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions ?

VOTE

POUR : 26

(23 « Pour Miramas » +2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

N° 11 - SUBVENTION POUR REMBOURSEMENT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des commentaires ? Nous en avons déjà parlé. Monsieur Gérard GERON ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Cela poursuit un peu nos discussions de tout à l'heure.

Monsieur le MAIRE.- Oui, oui.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je pense que ce dossier est délicat, et qu'il va devenir brûlant. Je retiens donc ce qu'Éric MARCHESI vient de dire : le gros travail qui est fait pour essayer d'améliorer les choses, et j'espère que, l'année prochaine, nous aurons des bases « critériées » d'attribution des mises à disposition.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Écoutez, nous verrons ce qui nous sera proposé l'année prochaine. Maintenant, il faut deux personnes. Il faut l'agent qui veut être mis à disposition, et il faut le club pour l'accueillir. Jusqu'à présent, nous avons honoré les demandes qui nous ont été faites quand il s'agissait d'un projet intéressant, et nous sommes prêts à le refaire. Je ne sais pas s'il sera brûlant, mais en tout cas, nous sommes droits dans nos bottes et s'il y a de meilleures propositions, nous les prendrons. Nous verrons quels seront ces critères.

Concernant cette délibération, je la passe au vote.

VOTE

POUR : 33

(30 « Pour Miramas » +2 « Le Renouveau pour Miramas »

+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

N°12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX 1200

Rapporteur : Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Hatab JELASSI.- Si vous vous référez à la page 22, nous avons un déficit au niveau de la section d'investissement de 10 045 euros, et un déficit au niveau de la section de fonctionnement de 1 euro, ce qui fait un déficit cumulé de 10 046 euros. Si nous tournons la page, pour le résultat de l'exercice précédent (2019), nous avons un excédent, sur la section d'investissement, de 27 942 euros, un déficit de 4,62 euros sur la section de fonctionnement, ce qui nous fait un total de 27 937 euros, avec un résultat de clôture de l'exercice 2020 de – 10 046 euros ce qui nous fait un résultat à la clôture de l'exercice 2020 de 17 891,38 euros.

Monsieur Hatab JELASSI poursuit la lecture.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Donc, Monsieur Hatab JELASSI n'a pas changé de délégation. Il supplée Monsieur Christian PEYRO, à son initiative. Bravo.

Y a-t-il des commentaires sur ce compte de gestion ? Il n'y en a pas. Nous pouvons passer au vote ?

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(30 « Pour Miramas » +2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

Monsieur Gérard GÉRON.- Nous nous abstiendrons jusqu'à la 20.

Monsieur le MAIRE.- Ah bon ? D'accord. Très bien. Vous nous prévenez à l'avance, alors. Je n'en suis qu'à la 12. Il y a deux abstentions.

Concernant la n°13, je ne prendrai pas part au vote, et je cède la présidence à Madame Anne-Marie GACHON.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

N° 13 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX

Rapporteur : Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Merci. Y a-t-il des questions ? Nous allons procéder au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Madame Anne-Marie GACHON.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre. Le reste, à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 29

(29 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »

+ 2 « Miramas avec vous »)

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

Madame Anne-Marie GACHON.- Nous passons à la délibération 14.

N° 14 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX

Rapporteur : Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci. Y a-t-il des commentaires ?

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Monsieur le MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq. Le reste, à l'unanimité. Monsieur TONUSSI, êtes-vous contre, maintenant ? Non ? Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq. Le reste, à l'unanimité.

VOTE

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »
+ 2 « Miramas avec vous »)

N° 15 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 DU BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX

Rapporteur : Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Pouvons-nous passer au vote ?

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »
+ 2 « Miramas avec vous »)

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Serge CIZABUIROZ, membre du Conseil d'administration. Lui aussi est un fana des comptes !

N° 16 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 – RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Serge CIZABUIROZ

Monsieur Serge CIZABUIROZ procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Il n'y a pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote après avoir vu tout cela et tous ces chiffres. Merci, Serge. C'est toujours fastidieux.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(30 « Pour Miramas » +2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question 17, et je cède la présidence à Madame Anne-Marie GACHON.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

N° 17 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL 1325

Rapporteur : Monsieur Serge CIZABUIROZ

Monsieur Serge CIZABUIROZ procède à la lecture du rapport.

Monsieur Serge CIZABUIROZ.- En fait, ce sont exactement les mêmes chiffres que dans l'annexe 22-23.

Monsieur Serge CIZABUIROZ poursuit la lecture.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ? Nous allons procéder au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

POUR : 29

(29 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »

+ 2 « Miramas avec vous »)

Monsieur le MAIRE rejoint la séance.

N° 18 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL 1349

Rapporteur : Monsieur Serge CIZABUIROZ

Monsieur Serge CIZABUIROZ procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »

+ 2 « Miramas avec vous »)

**N° 19 – VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 – BUDGET SERVICE FUNÉRAIRE
MUNICIPAL 1359**

Rapporteur : Monsieur Serge CIZABUIROZ

Monsieur Serge CIZABUIROZ procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Nous pouvons passer au vote, s'il n'y a pas d'intervention.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »

+ 2 « Miramas avec vous »)

N° 20 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION – EXERCICE 2021 - BUDGET SPIC FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Serge CIZABUIROZ

Monsieur Serge CIZABUIROZ procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Pas de question particulière. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(2 « Le Renouveau pour Miramas » + 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »

+ 2 « Miramas avec vous »)

Monsieur le MAIRE.- Jérémie PARDIES nous présente la 21. On lui passe vite le micro. On continue à aider.

N° 21 - OCTROI D'UNE AIDE SPÉCIFIQUE COMPLÉMENTAIRE AUX MESURES RÉGIONALES ET PAIEMENT DES LOYERS DES LOCAUX DES COMMERÇANTS ET ARTISANS IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 02-2021 DU 3 FÉVRIER 2021

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES.- Effectivement, nous continuons à aider les commerçants face à cette situation très critique pour certains.

Monsieur Jérémie PARDIES procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jérémie PARDIES.- C'est donc une modification d'une délibération que nous avons votée le 3 février 2021, et que nous retirons donc.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Donc, pas de commentaire sur ces aides que nous faisons au commerce local. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 22 - AIDE EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE -
APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 AU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION**

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES.- Nous revenons donc sur nos aides *minimis* qui contribuent à aider les commerçants sur le centre-ville de Miramas.

Monsieur Jérémie PARDIES procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Je rappelle que les aides de *minimis* ont été mises en place par nous pour près d'une trentaine de nouveaux commerces dans la Ville, pas moins. Nous continuons bien sûr de les aider. Nous sommes dans la deuxième année, et il faut les aider pour qu'ils continuent à œuvrer pour le bien commun.

Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Monsieur le MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le renouveau pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 23 - MESURES EXCEPTIONNELLES EN FAVEUR DES COMMERÇANTS ET ARTISANS – EXONÉRATIONS

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Ça, c'est fait, entre autres, pour bars et restaurants, quand ils ouvriront sur l'année 2021, donc ils n'auront pas de taxe.

Y a-t-il des questions particulières sur cette troisième aide à destination des commerçants et artisans de la Ville ? Il n'y a pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 24 - AVENANT N° 1 PORTANT MODIFICATION DES ARTICLES 2.6 ET 5 DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CCAS

Rapporteur : Madame Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est 2021, est-ce bien cela ? Il est marqué 2021 au lieu de 16 décembre 2020. Il y a une erreur. Allez-y.

Madame Anne-Marie CHAYOT poursuit sa lecture.

Monsieur le MAIRE.- Très bien, merci. Pas de question particulière. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Il est convenu dans un souci de cohérence administrative que ce rapport soit porté sur l'ordre du jour après celui sur l'aménagement du temps de travail des agents municipaux et des agents du CCAS. L'ordre du jour du présent Procès Verbal est inchangé.

N° 25 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS » ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Christiane LEYDER

Madame Christiane LEYDER procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- En ce moment, nous traitons du tourisme à 10 kilomètres, donc nous espérons que cela reprendra très prochainement cet été.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que membres du Conseil d'administration de l'association : Madame Christiane LEYDER et Madame Paulette ARNAUD.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 26 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX DE PERSONNEL DU S.I.AN.POU. AUPRÈS DE LA VILLE DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur Olivier JULIEN.- Vous avez la convention qui est jointe derrière, et j'indique ne pas participer au vote étant signataire de la convention.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr. Vous êtes le Président du S.I.AN.POU. Que ce soit bien noté.

Y a-t-il des questions sur cette mise à disposition au S.I.AN.POU. ? Il n'y a pas de question. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que Président du SIANPOU : Monsieur Olivier JULIEN.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 27 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR ASSURER LES FONCTIONS DE GRAPHISTE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 28 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ – CRÉATION D’UN EMPLOI NON-PERMANENT DE RÉDACTEUR POUR ASSURER L’ACCROISSEMENT D’ACTIVITÉ QUE CONSTITUE LA CANDIDATURE À LA LABELLISATION « CITÉS ÉDUCATIVES »

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Vous auriez pu ajouter que l’État en prend en charge la moitié. Est-ce bien cela ? Oui. C’est cela, Monique.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote. C’est un énorme dossier que nous ouvrons et qui devrait être finalisé pour le mois de juin prochain et pour la rentrée de septembre 2021. Ce sont des moyens supplémentaires. Je remercie donc l’État de nous avoir retenus.

Je passe au vote.

En l’absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 29 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DU CCAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 30 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL
DU CCAS À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE LA COMMUNE DE MIRAMAS - AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire.
Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 31 - CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS – PÉRIODE ESTIVALE 2021

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS. - Pour rappel, je le fais chaque année, mais il me semble important de le rappeler : comment se passe cette campagne de recrutement saisonnier ? Encore une fois, cette année, il y a eu une large communication qui a été réalisée. Les dossiers, vous savez, ce sont des dossiers que chacun doit compléter. Ils ont été disponibles sur différents sites, mais aussi via les partenaires Emploi. Je pense notamment à Pôle Emploi et à la Mission locale. Une communication large aussi a été faite sur les réseaux sociaux. Cela a donc permis de récupérer un peu plus de 200 dossiers – il me semble – cette année. Nous avons d'ailleurs y compris pris les dossiers qui sont arrivés hors délais. Nous avons mis une date limite, mais cette année, nous avons été vigilants et nous avons essayé d'inclure et de donner la chance à tout le monde.

Ces candidatures sont évaluées de la même manière que nous le faisons chaque année sur la base de deux choses : d'une part l'analyse de ce dossier, puisque c'est important, suivant des critères mis en place il y a déjà une dizaine d'années et que nous maintenons avec une vigilance qui est toujours la même. La compétence d'abord donc, bien évidemment, c'est le diplôme qui prime et les capacités à répondre aux besoins. La *priorité* est donnée aux personnes qui n'ont pas travaillé sur les trois dernières années. Ça, c'est un critère sur lequel nous sommes vigilants. Il est complété avec celui de faire travailler la personne un seul mois lorsque c'est possible et lorsqu'il n'y a pas de contrainte sur les diplômes. Pourquoi ? Parce que cela permet de faire profiter plus largement les Miramasséens qui ont candidaté, donc en plus grand nombre. Une seule candidature par foyer. Nous sommes vigilants aussi sur un équilibre entre les demandeurs d'emploi et les étudiants, et puis nous tenons compte aussi de critères plus personnels que sont des critères sociaux. Nous prenons en compte les reconnaissances travailleur handicapé : nous avons eu l'occasion de recruter plusieurs personnes sur ces emplois saisonniers. Aussi, les bénéficiaires de minimas sociaux ou les familles monoparentales sont prises en compte, mais également une attention est portée sur les candidatures qui sont renouvelées chaque année sans avoir pu être recrutées les années précédentes faute de place. Il y a donc une bonification pour ces personnes-là qui renouvellent leur demande.

Au-delà de l'analyse de ces dossiers, il y a des entretiens qui ont lieu. Cette année, ils ont été organisés en visio, notamment pour les personnes que nous n'avions jamais eu l'occasion de rencontrer. Pour les animateurs, nous avons les évaluations sur les années précédentes, ainsi que pour les agents, qui sont là sur les temps périscolaires. Nous arrivons à pouvoir les évaluer. Alors, ce n'est pas un entretien de recrutement classique, mais cela permet de pouvoir identifier les motivations des jeunes. Souvent d'ailleurs, c'est leur premier entretien. C'est donc toujours intéressant pour eux et formateur pour la suite. Cette année, c'est donc en visio, et en appui avec Imédias qui est venu accompagner les jeunes qui étaient en difficulté pour pouvoir se connecter, qu'ils ont eu lieu.

Au regard de ces deux points d'analyse, une commission de recrutement aura lieu, une commission d'arbitrage en tout cas, que nous souhaitons organiser fin avril prochain si les règles sanitaires nous le permettent.

Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit la lecture.

Monsieur le MAIRE. - Je précise que nous préparons comme si, mais que nous découvrirons au mois de juin ou juillet prochain, peut-être, des demandes ou des spécifications de l'État liées à la Covid-19 que nous ne pouvons pas maîtriser aujourd'hui. Par conséquent, nous faisons « comme si », et puis nous verrons bien. Nous nous adapterons. Je pense notamment à quelque chose qui nous était tombé dessus l'année dernière qui était le nombre limité de gens à la piscine. C'est « vachement » facile de régler ce problème-là à l'entrée de la piscine. Cela n'a pas été simple. Il faut donc vraiment que nous fassions « comme si ».

S'il n'y a pas de question, je passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 32 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - C'est une chose extrêmement importante à laquelle je suis attaché, et je vous le dis tout de suite : le déontologue du Centre de gestion (le Centre de gestion, c'est ce qui rassemble la plupart de collectivités territoriales) est Monsieur Jacques CALMETTE qui est un ancien magistrat de l'Ordre judiciaire à la retraite, et qui a été aussi président des cours d'assises et d'une association nationale d'aide aux victimes et de méditation. Il recevra donc ces personnes. Il connaît bien les collectivités territoriales, et évidemment, c'est une bonne chose pour l'ensemble des agents contractuels, titulaires, ou autres.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 33 - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 178-2001 DU 20 DÉCEMBRE 2001 RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES DE LA COMMUNE DE MIRAMAS. DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS MUNICIPAUX

ET DES AGENTS DU C.C.A.S. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien, merci. C'est un peu long, mais c'est normal. Il fallait nous décrire tout cela. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Gérard GERON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Monsieur le Maire, je voulais m'excuser auprès des services et de vous-mêmes. Effectivement, nous avons regardé, avec Laurence LEY, sur la tablette, avec les colonnes et, tout à droite – je ne l'avais pas vu sur ma tablette -, il y a bien une colonne.

Monsieur le MAIRE.- Dont acte. Merci.

Monsieur Gérard GÉRON.- Vous demandez au Conseil municipal d'abroger une délibération du 20 mars 2001 portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans les services de notre commune. Vous souhaitez augmenter le temps de travail des agents de notre collectivité et du CCAS. Nous invitons tous nos collègues élus à prendre la mesure du sens politique et des conséquences d'une telle délibération si elle était adoptée. *The Economist*, journal porte-parole du monde des affaires, considère, je cite que : « *Une réforme des modèles sociaux est incontournable pour les pays d'Europe* ». C'est dire que toutes les dérogations au Code du travail qui ont été décidées dans le cadre du plan d'urgence face à la crise sanitaire sont une sorte d'expérimentation qui risque d'être prolongée au-delà de cette période. Ces dérogations sont nombreuses et concernent les dates des congés payés, le nombre de RTT, la durée maximale du temps de travail qui peut être portée jusqu'à 12 heures au lieu de 10, la durée hebdomadaire maximale jusqu'à 60 heures au lieu de 48.

Il est clair que les employeurs rêvent que ces mesures transitoires deviennent définitives au-delà de la période de crise sanitaire.

C'est pourtant le moment choisi par votre majorité pour réduire les droits acquis par les employés municipaux en augmentant leur temps de travail. Quel que soit l'habillage de cette délibération, il s'agit d'un recul incontestable qui s'aligne sur la politique d'Emmanuel MACRON. Les agents communaux ont des horaires atypiques pour assurer la continuité du service public. Ils sont tous, souvent, en première ligne face au Covid-19, notamment dans les écoles où la charge de travail a, pour eux, explosé.

Depuis 2010, le point d'indice a été gelé, et les revenus des agents sont particulièrement bas. Pendant ce temps, la Bourse flambe, le CAC 40 ne s'est jamais si bien porté grâce aux prises en charge par l'État en faveur des entreprises. Dur pour les uns, généreux pour les autres. Flexibilité du travail, hypersécurité pour le capital.

Vous avez débuté ce mandat en vous réclamant de Jaurès.

Si votre positionnement était de gauche, ce qui devrait être à l'ordre du jour de ce Conseil n'est pas de revenir sur les acquis, et d'aggraver les conditions de travail des agents communaux, mais leur amélioration conséquente.

Serez-vous crédibles aux prochaines échéances électorales, législatives et présidentielles quand vous soutiendrez l'élargissement du droit des travailleurs en vous revendiquant de gauche ?

Nous nous opposons donc avec vigueur à cette délibération.

Monsieur le MAIRE. - Écoutez, je ne sais pas quoi vous répondre parce que, sur le fond, vous prenez une position dogmatique. Il y a juste un détail, dans ce que vous dites, qui n'est vraiment pas juste, c'est que vous nous donnez à nous la responsabilité de faire une chose qui est une application de la Loi. Alors, vous citez Jaurès. Jaurès avait cette chose tout à fait extraordinaire, c'est qu'il parlait souvent de l'importance de la Loi et de son application. C'était aussi un républicain, et un républicain, le matin, il peut penser différemment, mais une fois que la Loi a été votée, eh bien, nous sommes obligés de l'appliquer, et si vous étiez plus attentifs – je ne le dis pas méchamment –, vous regarderiez l'ensemble des rapports de la Cour des comptes sur toutes les communes en France qui attaquent cette question-là d'application simplement d'une loi, que je n'ai pas votée, (c'est en 2019, je crois. Je ne veux pas me tromper, mais c'était avant la Covid-19).

Nous avons pris ce dossier, et il n'était pas simple parce que, contrairement à ce que l'on pense, il y avait aussi, comme le disait Anne-Marie GACHON, à la fois une organisation, à la fois des pratiques, à la fois des avantages, à la fois des inconvénients, à la fois, comme toute organisation, une difficulté de bouger, et nous avons eu un grand moment de discussion avec les organisations syndicales qui, elles-mêmes, comme nous, constataient que cette loi avait évidemment un objectif, et qu'elle s'appliquait à nous.

Honnêtement, cela n'a pas été très simple, mais à la fin, les organisations syndicales représentatives des élections du personnel, Monsieur GÉRON, ont validé ce projet collectivement en CTP (Comité Technique Paritaire).

Nous pouvons toujours faire de la politique que je qualifierais quelquefois de « politicienne » quand vous dérapez toujours sur Monsieur MACRON. Je rappelle qu'au premier tour, ce n'était pas mon candidat. J'ai fait campagne pour un autre candidat qui n'a fait que 6 %, mais au second tour, j'ai fait acte, évidemment, de soutien à un candidat face au Front national. Je m'en excuse, Monsieur TONUSSI. Je ne voudrais pas que vous travestissiez les histoires en permanence sur Internet ou ailleurs en faisant croire que, tout à coup, nous serions habités par *The Economist*. Ce n'est vraiment pas ma lecture quotidienne, mais il n'est pas inintéressant de connaître la position des autres pour essayer de les combattre.

Maintenant, puisque vous faites un peu de politique et que vous parlez des élections, chacun prend ses responsabilités, et particulièrement lorsque l'on est face au Front national, au second tour, chacun fera ce qu'il aura à faire, et quand cette gauche, que nous appelons de nos vœux, est aussi divisée, il ne faut pas s'attendre à des résultats miraculeux quelles que soient les élections futures, notamment les présidentielles. Chacun doit, plutôt que de s'invectiver, essayer de trouver des points d'ancrage, des points d'attentes, des points de fonctionnement, des points sur les projets pour essayer de trouver des solutions et de trouver, finalement, une plateforme qui permettra à tous d'être rassemblés. J'aimerais l'entendre plus souvent. Malheureusement, je ne l'entends pas ni au plan national ni quelquefois ailleurs.

Donc, cet accord est un accord que nous devons faire, et je crois que les agents ont compris que, dans cette histoire, ils pouvaient tout perdre parce que, voyez-vous, entre le dogmatisme et le réalisme et l'application républicaine, quelques communes en France – je dis bien « quelques communes en France – ont décidé de ne pas statuer en refusant l'accord. Sauf qu'au 31 décembre de cette année, cette loi s'appliquera quoiqu'il en coûte, et quoi qu'il en coûte, ce n'est pas l'élu, le maire, qui va en souffrir. Ce sont les agents parce que, là, cela tombera aux 35 heures, ce qui veut dire que sur une cinquantaine ou 45 jours de congés, vous tomberez à 27 comme l'ensemble des salariés du régime général.

Madame Anne-Marie GACHON.- Sans RTT.

Monsieur le MAIRE.- Sans RTT. Cela n'a pas été notre objectif, et notre objectif est d'essayer de faire en sorte que chacun puisse s'en tirer le moins mal possible dans une loi qui s'appliquait à tous. Et cette majorité – je l'en remercie – si différente, mais si unie, a bien compris ce message. Nous nous sommes tous mis à travailler dans le même sens, et je le dis très clairement : l'une des choses que je constate toujours, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, c'est que les organisations syndicales ont su trouver le chemin d'un accord

collectif, et je remercie ces représentants de la CGT, de Force ouvrière et de la CFTC qui sont les syndicats représentatifs issus des élections qui ont signé cet accord et ce protocole.

Nous l'appliquerons, et comme je le leur ai dit, je le dis au Conseil, nous avons décidé – et je veux que ce soit bien inscrit au compte rendu puisque c'est un engagement que nous avons pris avec eux – d'évaluer chaque année la situation, y compris peut-être, de la rectifier ici ou là quand nous justifierons le fait que, sur tel aspect des choses, nous aurions moins fait de bonnes choses, ou peut-être pour améliorer certains systèmes. Voilà !

Maintenant, nous ne pouvons pas toujours penser que d'autres sont plus à gauche que d'autres. Moi, je pense que Jaurès était unificateur. Il était républicain. C'était un humaniste, et je pense que ce qui caractérise cette majorité, c'est son humanisme, son respect dans la République et, dans le respect de la République, il y a le respect de la Loi.

Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Pouvons-nous passer au vote ?

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR »)

CONTRE : 2

(2 « Miramas avec vous »)

ABSTENTION : 0

N° 34 – MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À L'ADMR LES PITCHOUNS – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDATEMENT ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ADMR LES PITCHOUNS POUR L'EXERCICE 2021 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- On peut se dire simplement les thématiques, là, accès universel, continuité, qualité, accessibilité tarifaire et protection des utilisateurs. Parce que les trois qui suivent, ce sont les mêmes, alors...

Madame Anne Marie CHAYOT poursuit la lecture.

Monsieur le MAIRE.- Merci bien. Tout le monde l'a compris et se souvient que ces microcrèches étaient faites pour intégrer les quartiers, comme nous l'avions défini, et nous continuons donc cet intérêt général.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 35 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Christiane LEYDER

Madame Christiane LEYDER procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que membres du Conseil d'administration de l'association : Madame Christiane LEYDER et Madame Paulette ARNAUD.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » +2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 36 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRASHOP – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES.- C'est la demande de subvention de l'association Mirashop qui contribue, bien sûr, à l'attractivité du centre-ville, et aussi à l'accompagnement des commerçants, que ce soit sur le projet du commerce ou sur, notamment les demandes d'aides de la part des différentes institutions.

Monsieur le MAIRE.- D'animation, etc.

Monsieur Jérémie PARDIES procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. C'est donc un très, très gros soutien de la Ville au centre-ville, et notamment aux commerçants, et qui permet cette redynamisation du centre-ville. Je rappelle donc que la ville est toujours l'une des huit villes en France démonstratrice de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cela ne se sait pas assez. Elle n'a pas eu accès aux financements parce que nous sommes dans une Métropole, mais mon petit doigt me dit que cela pourrait changer dans les mois qui viennent. Par conséquent, nous verrons bien parce que, normalement, nous devons avoir des subventions supplémentaires.

Y a-t-il des questions complémentaires sur ces aides aux commerçants et à leur association ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

N° 37 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 18 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Brigitte CONTE

Madame Brigitte CONTE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Oui. Je rajouterai simplement – mais je ne prends pas part au vote – que c'est très important, le COS (Comité des Œuvres Sociales), mais tout à l'heure, nous avons quand même oublié de rajouter que nous avons prévu le CCAS, et que donc, les 100 000 euros d'aide aux personnels sur critères qui sont définis avant l'été afin d'aider un certain nombre de personnels de notre commune qui seraient en difficulté de la vie étaient dans le budget général. Il peut arriver à tout le monde de rencontrer des difficultés.

Madame Anne-Marie GACHON, pour le vote.

Madame Anne-Marie GACHON.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Monsieur le MAIRE.- Allons-y.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que président ou membre d'une association intéressée : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

VILLE D'AVENIR

N° 38 – MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDATEMENT ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2021 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI.- Je vais vous épargner une partie de la délibération qui reprend exactement ce que vient de dire Anne-Marie GACHON, et qui sont exactement les mêmes mots puisqu'il s'agit justement des règles et des législations qui concernent ce type de mandatement d'intérêt général. Je vais donc passer uniquement à ce qui nous concerne.

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°39 - MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE, MAISON POUR TOUS DE MIRAMAS - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDATEMENT ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LA MJC MPT DE MIRAMAS POUR L'EXERCICE 2021 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD.- Il s'agit d'une convention qui est passée avec la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) MPT (Maison Pour Tous). C'est la même chose. La commune de Miramas souhaite porter une politique culturelle et une politique Jeunesse, et donc, cette convention de mandatement va permettre de mettre en place diverses actions avec la MJC. Il y a trois actions, notamment, bien sûr, le fonctionnement, la Micro-Folie, côté Culture, et également une fiche Action sur l'espace Jeunesse. Il y a donc un programme d'actions qui correspond à la culture que nous souhaitons porter à travers la Micro-Folie. C'est un nouvel équipement dont nous avons déjà parlé que nous pourrons renouveler, j'espère, en septembre prochain, mais qui est totalement équipé à présent.

Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- C'était un peu long. J'ai essayé de synthétiser au maximum, mais c'est fort compliqué.

Monsieur le MAIRE.- Non, tu as essayé de rassembler les choses.

Madame Paulette ARNAUD.- Sachez que le Musée numérique est d'ores et déjà installé.

Monsieur le MAIRE.- Nous y reviendrons. Nous aurons l'occasion de revenir sur le Musée numérique quand, en plus, nous pourrons l'inaugurer. Pour l'instant, nous ne pouvons l'inaugurer qu'à sept personnes. Donc, ce n'est pas intéressant. Par contre, tous les élèves de toutes les écoles pourront y passer, ainsi que toute la jeunesse miramasséenne !

Bien, sur cette question, y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration ou membre intéressé : Madame Paulette ARNAUD et Madame Margarita ACKE.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 40 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION « NUITS MÉTIS » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD donne une lecture succincte du rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- Les « Nuits Métis », c'est la convention habituelle. Donc, nous sommes à la fois sur le soutien de l'action culturelle en cours d'année avec les « Instants Métis » qui vont construire ce festival de musique du monde. Cette année, nous sommes encore sur une phase un peu intermédiaire du festival. Il y aura quand même un petit festival aux dates – si nous pouvons le faire – prévues, et dans le lieu qui l'accueille. Ce seront des petites scènes au lieu des grandes, mais peut-être assis puisque ce sont les dispositions qui sont prévues pour les festivals.

Monsieur le MAIRE.- Assis, ils sont toujours assis. Il y en a qui sont même couchés, mais c'est le nombre qui va nous poser problème.

Madame Paulette ARNAUD.- Là, il est à 5 000 personnes.

Monsieur le MAIRE.- Cela dépend de qui nous aurons comme artistes.

Madame Paulette ARNAUD.- Voilà, et après, il y aura bien sûr une douzaine de concerts puisqu'il y a, dans le cadre des Vacances à Miramas, des « Escales Métis » qui vont avoir lieu à la fois au théâtre extérieur de la Colonne, et aussi autour du lac. Donc, tout cela, nous espérons pouvoir le produire.

Monsieur le MAIRE.- OK. Toujours, pour le même montant de la subvention ?

Madame Paulette ARNAUD.- Toujours pour le même montant de la subvention. Nous avons déjà versé un acompte, le 25 novembre dernier, comme nous le faisons habituellement pour retenir les artistes. C'est donc un complément à ces 121 500 euros qui est toujours le même depuis quelques années maintenant.

Monsieur le MAIRE.- Depuis très longtemps. Très bien. Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 41 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLÉTIC CLUB MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Nadia ALI.- Il faut savoir que cette association contribue, avec le soutien de la Municipalité et de ses partenaires, à répondre aux besoins du lien social et d'animation globale sur le territoire, et j'ajoute qu'elle est organisatrice du cinquième meeting France Élite cette année, et qu'elle est aussi partenaire de la Fédération française d'athlétisme pour l'organisation des championnats de France *indoor*.

Madame Nadia ALI poursuit la lecture.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Tout le monde court, c'est parfait. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 42 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE CLUB DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question sur la gym. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 43 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRAMAS HANDBALL OUEST PROVENCE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci à vous. Ils sont heureux, d'ailleurs. Donc, s'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 44 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Question 45. Il s'agit de Madame Martine ARFI. Je ne prendrai pas part au vote parce que je crois que je suis Président d'honneur ou un « truc » comme cela. Madame ARFI.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

N° 45 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Vas-y.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ? Alors, nous allons procéder au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »))

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

N° 46 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE LA PASSERELLE CENTRE SOCIAL LA CARRAIRE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. On rajoutera aussi que nous travaillons avec eux sur la reconstruction du centre social, équipement de proximité.

Madame Martine ARFI.- Tout à fait.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentante de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Madame Martine ARFI.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 47 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN GIONO – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER 1 530

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Vous faites l'unanimité parmi nous sur cet excellent raccourci.

Madame Martine ARFI.- C'est bien, n'est-ce pas ? Je voudrais juste dire que le centre Giono a un nouveau directeur, depuis peu. C'est donc Monsieur GRAFFEUILLE.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question.
Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

*Ne prend pas part au vote en tant que représentante de la Commune au sein du
Conseil d'Administration : Madame Martine ARFI.*

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 «Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 48 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION TENNIS DE
TABLE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Nadia ALI.- Pour votre information, le club a de bons résultats. Il y a donc six joueurs classés au top 70 mondial. Je voulais aussi préciser que la Ville a mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour le bon déroulement des entraînements des joueurs professionnels au regard des mesures sanitaires.

Madame Nadia ALI poursuit la lecture.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 49 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRAMAS BOXING ACADEMY – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.
Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Rnouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 50 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MILLE ET UNE DANSES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Il n'y a pas de question particulière. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 51 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION NAUTIC CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER.

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Pas de question.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 52 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- Vous avez donc l'avenant joint, comme pour les délibérations précédentes.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Il n'y a pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 53 - PROJET EDUCATIF LOCAL 2021-2025 - PROGRAMMATION 2021

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup Y a-t-il des commentaires particuliers sur ce grand projet dont nous avons déjà parlé la dernière fois ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TRANSITION ECOLOGIQUE

**N° 54 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ SARL PHILTEX & RECYCLING – AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- 386 tonnes entre 2012 et 2020 ! C'est énorme ! Cela marche bien, ça. C'est bien recyclé. Un de ces quatre, vous nous présenterez tout ce que cela a pu générer derrière. Ce serait intéressant pour le Conseil municipal.

Sur ce projet de développement durable que nous traitons depuis 2010, y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VILLE DURABLE

N° 55 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AU PROFIT DE LA COMMUNE DE 12 100 M² DE VOIES ET D'ESPACES PUBLICS SITUÉS ZAC DU COURS DE LA ROUSSE QUARTIER MAILLE II, APPARTENANT À L'EPAD OUEST PROVENCE

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 56 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BK N° 82 SISE JAS DE RIAL À GAROUVIN APPARTENANT AUX CONSORTS RAYNAUD

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur Olivier JULIEN.- C'est dans le rond-point des Quatre chemins.

Monsieur le MAIRE.- Oui.

Monsieur Olivier JULIEN poursuit sa lecture.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup. Il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 57 - ATTRIBUTION D'AIDES DE MINIMIS EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de commentaire particulier. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 58 - CANAL COMMUN DE L'ASA DU CORPS DES ARROSANTS DE SAINT-CHAMAS/MIRAMAS - PARTICIPATION FINANCIÈRE ET SUBVENTION DE LA VILLE DE MIRAMAS AUX TRAVAUX DE CUVELAGE

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Pas de commentaire. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »
+ 1 « Nicolas-Franck CHALENDAR » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS 66

Monsieur le MAIRE.- Vous avez les listes des décisions. Au Conseil municipal, nous avons toutes les informations.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période du 25 janvier au 26 mars 2021.

Monsieur le MAIRE.- Vous avez donc la liste de l'ensemble des décisions que j'ai été amené à prendre.

D/ LISTE DES MARCHÉS 71

Monsieur le MAIRE.- Enfin, toujours parce que j'aime beaucoup cela, c'est le dynamisme de ce service qui est venu exprès, d'ailleurs ce soir, avec la Directrice. Donc, vous avez la liste des décisions et vous avez les marchés publics. Vous avez tout.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Je ne sais même pas tout ce que c'est. Il y a la structure modulaire pour le pôle nautique, la construction d'un bâtiment socioculturel dans la cadre de la rénovation urbaine. Ça, c'est le centre Giono. Il y a l'installation et le traitement d'eau des piscines, la location d'électromécanique, les prestations de désinfection, et la création d'un terrain de football. Vous avez tous ces montants et, je vous le rappelle à tous, je remercie les services et le Président Jacques BAUDOIX de la Commission qui s'y affère.

Nous avons terminé le Conseil municipal. Je vous remercie, en sachant que le prochain aura lieu fin mai, je pense, ou peut-être début juin prochain. Cela dépendra de la nécessité. Je vous remercie tous d'être présents, et rentrez ! Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Monsieur le MAIRE

Frédéric VIGOUROUX

La Secrétaire de séance

Laëtitia DEFFOBIS